

RÈGLEMENT DES ENCHÈRES SILENCIEUSES

1) Participation

- L'enchère est ouverte à toute personne **majeure** disposant d'une adresse **email valide**.
- **Aucun compte à créer** n'est nécessaire pour enchérir.
- Les enchères sont **100 % anonymes**. Aucune donnée personnelle (nom, e-mail, IP) n'est collectée.
- Les participants s'identifieront par le **code personnel** qu'ils auront défini (voir modalités dans le formulaire).

2) Modalités

- Les enchères se font **uniquement via le formulaire** mis à disposition.
- Une **enchère est ferme et définitive** : une fois envoyée, elle ne peut être supprimée.
- Les participants peuvent enchérir **autant de fois** qu'ils le souhaitent sur un même lot ou sur plusieurs lots.
- La **mise de départ minimum** de chaque lot est fixée à 20 euros.
- Aucune information sur les enchères en cours n'est visible en temps réel.
- Un récapitulatif des meilleures enchères sera communiqué avant la clôture : le mercredi 18 mars et vendredi 20 mars.

3) Clôture

- Les enchères se terminent le **lundi 23 mars 2026 à 23h59** précises.
- Toute offre reçue après cette heure ne sera pas prise en compte. L'horodatage du formulaire fera foi.

4) Attribution

- Chaque lot est attribué **au plus offrant** à la clôture.
- En cas d'égalité de montant, la première offre reçue l'emporte (horodatage faisant foi).

5) Communication et identification

- À la clôture des enchères, **les résultats** (intitulé du lot et code enchérisseur gagnant) **seront communiqués par email**.
- **L'enchérisseur gagnant devra alors se manifester auprès de l'organisateur dans les deux jours ouvrables.**
- À défaut de manifestation dans les délais indiqués, le lot sera attribué au second enchérisseur selon les mêmes modalités.

6) Paiement et remise des oeuvres

- Les modalités de paiement et de remise des oeuvres seront communiquées par email au gagnant.
- **Le paiement devra être effectué dans les 2 jours ouvrés** dès réception des instructions de paiement.
- Les lots ne pourront être remis qu'après réception effective du paiement.
- Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

7) Responsabilité

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les enchères silencieuses en cas de force majeure.